



COMMUNE D'YÈVRES

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 16 octobre 2025

Nombre de membres : 19

Présents : 15

Procurations : 02

Votants : 17

Etaient présents :

- Mme Carrouget, Maire.
- M. Trécul, Mme Voillot, M. Bonnet, Mme Habert, M. Calvet, Adjoint.
- Mme Gryczynski, Mme Menager, M. Dumand, M. Perry, M. Raimbert, M. Leseur, Mme Maugars, Mme Ains Galby, Mme Massot, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Simon, M. Boisseau (pouvoir à M. Raimbert), Mme Billard (pouvoir à Mme Habert)

Absent non excusé : M. Besson

Secrétaire : M. Perry

La séance est ouverte à 20h32.

Le procès-verbal du 18 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Tarification de la location des salles communales pour des activités sportives, de bien-être ou culturelles.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération en vigueur fixant les tarifs de location de la salle récréative ;

Considérant la multiplication des demandes d'utilisation ponctuelle des équipements communaux (salle récréative, salle des sports, salle d'activités du tiers-lieu La Fourmil'Yèvres) par des associations extérieures et des professionnels indépendants pour la tenue d'activités sportives, culturelles ou de bien-être ;

Considérant qu'il convient d'encadrer ces utilisations et de fixer un tarif adapté,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter le tarif horaire de 10,00 € pour la location des salles communales dans le cadre d'activités sportives, culturelles ou de bien-être exercées par des associations extérieures à la commune ou des professionnels indépendants déclarés au registre du commerce et des sociétés,
- D'autoriser Madame la Maire à signer les conventions d'occupation correspondantes et tout document afférent à la mise en œuvre de cette délibération.

Lancement de la procédure de marché de maîtrise d'œuvre pour la conception-réalisation d'un Espace Santé Prévention.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-22 relatifs aux compétences du conseil municipal et du maire ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2122-6 et suivants relatifs aux marchés de maîtrise d'œuvre et aux concours de maîtrise d'œuvre ;

Vu la note de synthèse présentée par Madame le Maire exposant le contexte, les besoins et les orientations retenues pour la création d'un Espace Santé Prévention en centre-bourg d'Yèvres ;

Considérant que ce projet vise à renforcer l'offre de soins de proximité et les actions de prévention sur le territoire communal, en cohérence avec les dispositifs portés par les partenaires institutionnels (État, ARS, CPAM, Département, Région, CPTS Sud 28) ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer la procédure de marché de maîtrise d'œuvre pour permettre la conception du futur bâtiment et des aménagements associés ;

Considérant que la procédure retenue est celle d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre, se déroulant en deux phases (sélection des candidatures puis examen des offres) ;

Considérant qu'il convient de constituer un jury de concours, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, composé de trois collèges :

- Un collège d'élus municipaux (membres de la commission d'appel d'offres),
- Un collège de professionnels (architectes, urbanistes, etc.),
- Un collège de personnalités qualifiées (santé, environnement, accessibilité)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le lancement de la procédure de marché de maîtrise d'œuvre relative au projet de création de l'espace santé prévention, selon la procédure de concours restreint tel qu'elle vient de vous être présentée,
- D'autoriser Madame le Maire à organiser la composition du jury de concours dans le respect des dispositions réglementaires,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la procédure de maîtrise d'œuvre.

Informations

Pas de décisions prises du 12 septembre au 14 octobre 2025.

Madame le Maire informe le conseil municipal sur les sujets suivants :

Remerciements

L'association de l'EHPAD de Brou remercie la commune pour la subvention versée pour l'année 2025.

Journées du patrimoine

Monsieur LUCAS a fait part des visites de l'église lors des journées du patrimoine :

- 8 personnes sont venues le samedi matin, 25 l'après-midi, 5 dimanche matin et 30 l'après-midi.

Vidéoprotection

Madame le Maire tient à rappeler que ce n'est pas de la vidéoverbalisation et demande à l'ensemble du Conseil Municipal de faire passer ce message.

Les 12 caméras sont installées et fonctionnent mais sont toujours en période de test puisque les panneaux ne sont pas encore posés aux entrées de la commune.

Monsieur LESEUR indique que les caméras de vidéoprotection ont été utiles sur la commune de Brou puisque la gendarmerie a pu identifier un délinquant.

Sécurité

Le département n'a pas encore envoyé les arrêtés de circulation de la rue du Lieutenant Stokes pour les STOP et de la RD955 pour les passages piétons. Dès réception des arrêtés, les structures seront mises en place.

Tiers-Lieu

L'inauguration est prévue le 31 octobre 2025 à 18h30.

Céline, l'animatrice du tiers lieu, a déjà pu inscrire 50 personnes lors de ses diverses activités. Les animations fonctionnent plutôt bien dans l'ensemble.

Parking

Les arbres seront plantés et les ganivelles seront installés la semaine 43.

Les lampadaires seront mis en place la semaine 44.

Voirie

Les travaux du Thuret sont terminés sauf le balayage de l'émulsion qui se fait 5 mois après la pose de celle-ci.

Etude hydraulique

L'étude hydraulique a commencé sur la commune depuis 15 jours. La société effectue des relevés topographiques et des visites de réseaux à différents endroits sur Yèvres mais principalement aux endroits des dernières inondations. 90% des sinistrés d'octobre 2024 ont été consultés par le technicien ; les 10% restants seront consultés entre le 20 et le 31 octobre 2025.

Un premier retour de ces relevés parviendra courant novembre 2025.

Le résultat global de l'étude hydraulique sera présenté en conseil municipal et une réunion publique sera, ensuite, organisée pour expliquer la situation aux habitants.

La subvention de l'état prévue à 25% a été revue à la hausse. Elle est passée à 50%, ce qui fait un financement de 80%, en prenant en compte les 30% attribués par le conseil départemental.

Terrain de M. FENECH

Lors des inondations d'octobre 2024, des rondins de bois et des branches stockés sur la parcelle de Monsieur FENECH le long de la RD955 ont été emmenés sur la route et dans la rivière.

Plusieurs courriers ont été envoyés à Monsieur FENECH lui demandant de nettoyer sa parcelle et lui indiquant qu'il était interdit de stocker des végétaux sur les terrains inondables.

La police de l'environnement a donc été alertée de cette situation et des agents de cet organisme sont intervenus sur place.

Monsieur FENECH a procédé à l'enlèvement des végétaux et la police de l'environnement lui a rappelé ses droits et obligations.

Bulletin Municipal

Il n'y aura pas de bulletin municipal de fin d'année par rapport à la période de réserve qui a débuté pour les élections municipales de 2026.

Madame le Maire rappelle que la communication des projets de la commune a été faite au fur et à mesure et que, de même, toutes les informations utiles sont publiées sur Panneau Pocket.

Règlement du cimetière

Madame VOILLOT a refait le règlement du cimetière qui n'était plus en conformité.

Le règlement du cimetière sera validé par un arrêté du Maire, et le conseil municipal en sera informé.

Questions diverses

Monsieur PERRY constate qu'il y a des soucis de réception du réseau de téléphonie mobile depuis que des travaux sur le château d'eau situé avenue Gallieni sont effectués et demande s'il y a un rapport. Il n'y aurait pas de rapport, il s'agit d'un problème direct de l'opérateur ORANGE.

Madame le Maire rappelle que l'arrêt du réseau cuivre aura lieu en 2029.

Manifestations à venir :

- Inauguration du tiers-Lieu le 31 octobre 2025 à 18h30.
- Cérémonie du 11 novembre.
- Village de Noël le 12 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h49.

SIGNATURES

Le Maire,
Danièle CARROUGET



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Danièle Carrouget", written over the official seal.

Le Secrétaire de séance,
Bruno PERRY

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bruno Perry", written over a rectangular stamp area.